

FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

UQÀM

GUIDE DES ÉTUDES DE MAÎTRISE
ET DE DOCTORAT EN HISTOIRE

SEPTEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	4
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	5
1.1. Le Département d’histoire de l’UQAM	5
1.2. Les études des cycles supérieurs en histoire à l’UQAM	5
1.2.1. Le programme de maîtrise	5
1.2.2. Le programme de doctorat	6
1.3. Définitions	6
2. GESTION DES PROGRAMMES.....	8
2.1. Comité des études des cycles supérieurs.....	8
2.2. Sous-comité d’admission et d’évaluation	8
2.3. Direction des études des cycles supérieurs en histoire	9
2.3.1. Directeur, directrice des études	9
2.3.2. Responsable du profil en humanités numériques.....	9
2.3.3. Secrétariat des cycles supérieurs en histoire	10
3. RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES AUX ÉTUDES	11
3.1. Durée et régime des études	11
3.2. Changement au régime d’études.....	11
3.3. Procédure de prolongation	11
3.4. Interruption des études.....	11
3.4.1. Congés parentaux	11
3.4.2. Absence autorisée.....	12
3.4.3. Impacts financiers de l’interruption d’études	12
3.5. Règlements divers et consignes particulières	12
3.5.1. Inscription.....	12
3.5.2. Charge de travail.....	12
3.5.3. Entente d’évaluation.....	12
3.5.4. Barème de notation.....	13
3.5.5. Modification de notes.....	13
3.5.6. Mode de communication.....	13
4. LES ÉTUDES DE MAÎTRISE (45 CRÉDITS).....	14
4.1. Scolarité du profil avec mémoire.....	14
4.1.1. Cours obligatoire (3 crédits).....	14
4.1.2. Cours aux choix	15
4.1.3 Cours de langue ancienne.....	15
4.1.4. Scolarité à l’extérieur du Département d’histoire	15
4.1.5. Activité de lectures individuelles dirigées	15
4.1.6. Scolarité spécifique de la concentration en études féministes	16
4.2. La scolarité du profil en humanités numériques.....	16
4.2.1. Cours obligatoires (39 crédits)	16
4.2.2. Cours au choix (6 crédits).....	16
4.2.3. Règlements pédagogiques particuliers	17
4.3. Activités de recherche (profil avec mémoire).....	17
4.3.1. Champs de recherche	17
4.3.2. Encadrement et direction de recherche	17
4.3.3. Inscription du sujet de recherche	18
4.3.4. Le mémoire (33 crédits)	18

4.3.4.1. Présentation matérielle.....	19
4.3.4.2. Autorisation de dépôt	19
4.3.4.3. Évaluation.....	19
4.4. Activités de recherche (profil en humanités numériques).....	20
4.4.1. Encadrement.....	20
4.4.2. Inscription au stage.....	20
4.4.3. Activité de synthèse en histoire et humanités numériques	20
4.4.4. Stage en histoire et humanités numériques	21
4.4.5. Rapport de stage en histoire et humanités numériques	21
4.6. Cheminements : tableaux récapitulatifs	21
4.6.1. Maîtrise (profil avec mémoire)	22
Temps complet (admission à l'automne)	22
Temps complet (admission à l'hiver).....	22
4.6.2. Maîtrise (profil en humanités numériques)	22
Temps complet (admission à l'automne)	22
5. LES ÉTUDES DE DOCTORAT (90 CRÉDITS)	23
5.1. Scolarité du doctorat en histoire	23
5.1.1 Activités obligatoires (12 crédits).....	23
5.1.2. Deux séminaires au choix (6 crédits).....	23
5.1.3. Scolarité à l'extérieur du Département d'histoire.....	23
5.1.4. Activité de lectures individuelles dirigées	23
5.1.5. Scolarité spécifique de la concentration en études féministes	24
5.1.6. Règlements pédagogiques particuliers	24
5.2. Dépôt du sujet de thèse.....	24
5.3. Examen doctoral	24
5.4. Présentation du projet de thèse (3 crédits)	25
5.5. Activités de recherche	25
5.5.1. Champs de recherche	25
5.5.2. Encadrement et direction de recherche	26
5.5.3. Thèse (72 crédits).....	26
5.5.3.1. Présentation matérielle.....	26
5.5.3.2. Autorisation de dépôt	27
5.5.3.3. Évaluation.....	27
5.5.3.4. Soutenance	28
5.5.3.5. Attestation d'études de troisième cycle en études féministes.....	28
5.6. Cheminement : tableau récapitulatif	29
6. VIE ÉTUDIANTE	30
6.1. Les associations étudiantes	30
6.2. Les projets étudiants	31
6.2.2.1. La Revue HIS, Histoire, Idées, Société	31
6.2.2.2. Émission de radio – Histoire de passer le temps.....	31
6.2.2.3. Colloque Jean-Marie Fecteau.....	31
6.2.2.4. La Bibliothèque Michel-Grenon des étudiant-e-s en histoire	31
6.3. Locaux.....	31
6.4. Animation départementale	32
6.5. Services à la vie étudiante	32
7. AIDE FINANCIÈRE ET EMPLOIS À L'UNIVERSITÉ	33
7.1. Prêts et bourses du gouvernement du Québec	33
7.2. Ressources socioéconomiques	33

7.3. Bourses de l'UQAM	33
7.3.1. Bourses de soutien universel au doctorat.....	33
7.3.2. Bourses de soutien à la maîtrise	34
7.3.3. Autres bourses	34
7.4. Bourses d'excellence externes.....	34
7.5. Soutien financier pour des activités académiques (FAFESCH)	35
7.6. Emplois au Département d'histoire	36
7.6.1. Charges de cours.....	36
7.6.2. Assistantat d'enseignement et de recherche	36
8. PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES	37
8.1. Perspectives pour le 2 ^e cycle	37
8.2. Perspectives pour le 3 ^e cycle	37
8.3. Compléments d'information.....	3

PRÉSENTATION

Le *Guide des études de maîtrise et de doctorat en histoire* a été préparé par le Comité des études des cycles supérieurs du Département d'histoire de l'UQAM dans le but de fournir aux responsables des programmes, au corps enseignant, ainsi qu'à la communauté étudiante de ce département un document de référence à la fois complet et pratique. Il s'agit d'une mise à jour de la version du Guide préparé en 2020, dont il reprend la structure générale.

On y trouve un portrait de la vie départementale, quelques rubriques sur les multiples ressources dont peut bénéficier la population du Département, de même que de nombreux renseignements sur le cadre et le déroulement des études. Cela en fait un outil de planification de premier ordre pour les étudiant·e·s, qui sont invité·e·s à le consulter à toutes les étapes de leur parcours, de l'admission au programme jusqu'au dépôt du mémoire, du rapport de recherche (pour le profil en humanités numérique) ou de la thèse.

Tout commentaire ou suggestion en ce qui a trait au contenu de ce guide sera le bienvenu et doit être transmis à [Madame Li Lei](#), assistante à la gestion des programmes.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Le Département d'histoire de l'UQAM

Le [Département d'histoire](#) de l'UQAM existe depuis l'ouverture de l'université, en 1969. À l'enseignement du premier cycle, il a ajouté celui du deuxième cycle dès 1971 et celui du troisième cycle en 1977. Avec sa [trentaine de professeurs](#), le Département d'histoire de l'UQAM a acquis une réputation enviable et une notoriété tant nationale qu'internationale. Il se distingue par son milieu de recherche avant-gardiste et dynamique où professeur·e-s, chercheurs/chercheuses et étudiant·e-s collaborent pour mener à bien des projets originaux et pionniers. Ses domaines d'enseignement et de recherche s'arriment aux préoccupations sociales actuelles et touchent un large éventail de champs spatio-temporels et thématiques, depuis l'Antiquité jusqu'à la période contemporaine en appliquant différentes approches méthodologiques dans l'étude du passé. De nombreux prix et distinctions ont reconnu la qualité du travail de ses professeur·e-s et de ses étudiant·e-s.

Depuis 1993, les programmes de maîtrise et de doctorat en histoire ont été élargis à de nouveaux champs et comprennent désormais, sous réserve de la disponibilité de ressources professorales, l'histoire de la Nouvelle-France, du Québec et du Canada, l'histoire de l'Antiquité, du Moyen Âge, l'histoire de l'Europe moderne et contemporaine, l'histoire des États-Unis, l'histoire de l'Asie du Sud-Est, de la Chine contemporaine et celle de l'Amérique latine et du Proche-Orient. Le programme est aussi ouvert aux champs thématiques reflétant les compétences d'encadrement et les domaines de recherche des professeur·e-s du Département, tels que l'histoire économique, l'histoire des idéologies, l'histoire politique, l'histoire des femmes et du genre, l'histoire des nations autochtones, l'histoire transnationale et des circulations migratoires, l'histoire globale, l'histoire ouvrière, l'histoire rurale, l'histoire urbaine, l'histoire de l'éducation, l'histoire du livre, l'histoire des relations internationales, l'histoire des régulations sociales, l'histoire des sciences et des technologies, l'histoire et les humanités numériques, la didactique de l'histoire, etc. Ces domaines varient selon l'évolution du corps professoral.

1.2. Les études des cycles supérieurs en histoire à l'UQAM

Le Département d'histoire de l'UQAM offre deux programmes d'études des cycles supérieurs : la maîtrise (qui comprend deux profils) et le doctorat.

1.2.1. Le programme de maîtrise

Le programme de maîtrise en histoire vise à former des spécialistes en histoire qui manifestent une réelle maîtrise : a) de la discipline dans ses productions et interprétations ; b) des techniques et méthodes de production et de communication de la recherche historique. Il veut également former des enseignant·e-s au collégial. Enfin, il prépare aux études de troisième cycle en histoire. Cette formation s'inscrit dans une perspective d'ouverture aux autres sciences humaines.

Le **profil avec mémoire** a pour objectifs spécifiques de former des historien·ne-s capables : a) d'établir des stratégies de recherche originale satisfaisant aux exigences de la pratique historique ; b) de mettre ces stratégies en œuvre à travers un projet de recherche de nature fondamentale ; c) de communiquer des résultats de recherche sous la forme d'un mémoire. Le programme comprend en outre une concentration en études féministes. Réalisée en même temps que les activités de la maîtrise, la concentration de deuxième cycle en études féministes favorise le

développement d'une réflexion théorique et l'utilisation d'approches féministes dans le projet de recherche de l'étudiant-e.

Le **profil en humanités numériques** vise à former des spécialistes en histoire et en humanités numériques qui manifestent une maîtrise : a) de la recherche en histoire et de sa diffusion ; b) des techniques et méthodes relatives aux humanités numériques ; c) des compétences professionnelles permettant de mener à bien des projets d'humanités numériques dans les milieux de pratique et de recherche relevant de l'histoire et de la mémoire.

1.2.2. Le programme de doctorat

Le programme de troisième cycle a pour objectif de former des historien-ne-s capables d'apporter une contribution significative à la connaissance du passé. Il permet la maîtrise et l'approfondissement d'une culture historique, d'une démarche scientifique et des méthodes de l'histoire. Il favorise l'ouverture aux problématiques et aux méthodes d'autres disciplines. En développant les aptitudes à la communication orale et écrite, le programme de doctorat veut aussi sensibiliser les jeunes docteur-e-s en histoire à l'application de la recherche dans différents secteurs d'activités intellectuelles et professionnelles.

Le programme de doctorat est ouvert aux champs pour lesquels le Département dispose d'une base de recherche suffisante, sous réserve de la recevabilité des sujets de thèse.

Le programme comprend également une concentration en études féministes. Cette concentration permet :

- de former des chercheuses et chercheurs capables, à partir de leur discipline de formation, de produire des travaux novateurs et de contribuer au renouvellement de la pensée féministe ;
- d'assurer le développement et l'approfondissement d'une réflexion théorique et d'une méthode d'analyse féministes dans le cadre de recherches doctorales.

1.3. Définitions

Département : Entité académique et administrative qui regroupe par disciplines ou champs d'études les professeur-e-s, les chargé-e-s de cours et les étudiant-e-s.

Programme d'études : Ensemble cohérent de cours, de stages, de travaux dirigés, d'activités de recherche ou de création qui porte sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, ordonné à une formation définie et sanctionnée par l'octroi d'un diplôme, soit de grade de maître ou de docteur.

Activité pédagogique : Tout ensemble d'activités collectives ou individuelles d'enseignement et d'études, d'apprentissage, de recherche ou de création, tels que le cours, le stage, le travail dirigé et les travaux reliés aux divers rapports, au mémoire, à la thèse ou à la réalisation d'une œuvre ou de l'équivalent.

Cadre temporel : L'Antiquité, le moyen Âge, l'époque moderne, l'époque contemporaine.

Aire spatiale : Europe, Amérique latine, États-Unis, Asie, Canada, Proche-Orient, Afrique.

Champ thématique : Champ de recherche large disposant d'une problématique et/ou d'une méthodologie particulière.

Activité de recherche : Production relativement définie selon deux critères principaux :

- publications reconnues par les pairs : il s'agit du critère principal d'évaluation de l'expertise d'un-e professeur-e ;
- autres formes d'implication dans la recherche : les activités de diffusion, de vulgarisation, de création et la mise en œuvre d'un enseignement universitaire peuvent compléter et partiellement suppléer le dossier de publication d'un-e professeur-e.

2. GESTION DES PROGRAMMES

2.1. Comité des études des cycles supérieurs

Au Département d'histoire, le Comité des études des cycles supérieurs (appelé, selon le [Règlement n° 8](#), Comité départemental de programme) se compose de dix à douze personnes dont la moitié est désignée par le corps professoral et l'autre par les étudiant·e·s réuni·e·s lors de leur Assemblée. Un·e représentant·e des chargé·e·s de cours y siège comme observatrice, observateur.

D'après l'article 2.1.1.1 du [Règlement n° 8](#), le Comité a principalement pour mandat :

- de définir les objectifs spécifiques du ou des programmes dont il a la responsabilité et de veiller à leur mise en œuvre, notamment par la commande de cours ;
- de définir la structure générale du ou des programmes dont il a la responsabilité, de les évaluer conformément à la [Politique n° 14](#) d'évaluation périodique des programmes et de les réviser ;
- de définir les approches pédagogiques permettant l'atteinte des objectifs du ou des programmes ;
- de voir à ce que les étudiant·e·s soient conseillés pour le choix de leurs cours et le rythme de leurs études, à ce qu'elles ou ils reçoivent l'encadrement approprié et soient évalué·e·s globalement ;
- d'organiser, conformément aux politiques de l'Université, l'évaluation, par les étudiant·e·s, des enseignements qui leur sont dispensés et d'en transmettre les résultats aux professeur·e·s et chargé·e·s de cours responsables de ces enseignements ainsi qu'aux directrices, directeurs du ou des départements responsables de ces cours ; de transmettre à ces départements la méthode d'évaluation utilisée ;
- d'assurer une liaison avec le milieu professionnel ou social concerné par les objectifs du ou des programmes dont il a la responsabilité ;
- d'établir les conditions et modalités d'admission ;
- d'organiser l'accueil des étudiant·e·s ;
- de former le Sous-comité d'admission et d'évaluation et tout autre sous-comité qu'il juge nécessaire.

Le Comité de programme est également responsable de l'élection de la Directrice ou du Directeur des études des cycles supérieurs ([Règlement n° 3](#), article 25.9).

2.2. Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAÉ)

Le Sous-comité d'admission et d'évaluation assume la responsabilité générale de l'admission aux programmes et de la réalisation des activités de recherche des étudiant·e·s. Au Département d'histoire, ce Sous-comité est formé de la partie professorale du Comité des études des cycles supérieurs.

D'après l'article 2.1.2.2 du [Règlement n° 8](#), le mandat du Sous-comité se définit, entre autres, ainsi :

- étudier les demandes d'admission soumises au Registrariat ;
- recommander l'acceptation ou le refus d'admission des candidates, candidats ;
- faire les recommandations pertinentes concernant les cas exceptionnels d'admission ;
- nommer, avec l'accord de l'étudiant·e, la ou les personnes responsables de la direction de recherche ;

- définir les procédures et politiques internes au programme, relatives au cheminement et à l'encadrement des étudiant·e·s ;
- définir les modalités pour l'évaluation de l'avancement des travaux des étudiant·e·s ;
- recevoir et approuver les sujets de stage, de travail dirigé, de rapports de recherche, de mémoires et de thèses ;
- définir et préciser les conditions de réalisation d'un cheminement à temps complet et d'un cheminement à temps partiel ;
- se prononcer sur les demandes d'étudiant·e·s en propédeutique ;
- se prononcer sur les demandes d'absence et les demandes de prolongation présentées par les étudiant·e·s ;
- nommer les membres des jurys chargés d'évaluer les rapports de stage ou d'activités, les rapports de recherche et les mémoires ;
- s'assurer, auprès des directions de recherche, que les règles de présentation en vigueur pour la rédaction des mémoires et des thèses sont bien respectées ;
- recommander la nomination des membres des jurys chargés d'évaluer les thèses ;
- recevoir et faire évaluer les mémoires et les thèses ; etc.

2.3. Direction des études des cycles supérieurs en histoire

2.3.1. Directeur, directrice des études

Les programmes des cycles supérieurs sont sous la responsabilité d'un directeur ou d'une directrice des études, membre du corps professoral du Département d'histoire. Son mandat est de trois ans. Il ou elle a particulièrement pour tâches de :

- coordonner les activités des programmes ;
- conseiller et orienter les étudiant·e·s inscrit·e·s aux programmes ;
- présider le Comité des études et le Sous-comité d'admission et d'évaluation et en exécuter les décisions ;
- approuver les choix de cours des étudiant·e·s.

Depuis le 1^{er} juin 2022, le Directeur des études des cycles supérieurs en histoire est :

Stéphane Savard
Bureau : A-6025
Téléphone : (514) 987-3000, poste 3074
Courriel : savard.stephane@uqam.ca

2.3.2. Responsable du profil en humanités numériques

Sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice de l'unité de programme de cycles supérieurs du Département d'histoire, le ou la responsable de profil en humanités numériques — membre du corps professoral — est spécifiquement attaché à sa gestion du profil. Cette personne a particulièrement pour tâches de :

- collaborer avec la direction de la maîtrise en histoire pour publiciser le profil ;
- collaborer avec la direction de la maîtrise en histoire afin de recruter la personne responsable des stages, s'il ne s'agit pas d'un·e professeur·e ;
- organiser, avec la personne titulaire du cours HIS7203, le suivi de la formation pratique ;

- superviser et évaluer les activités de synthèse en histoire et humanités numériques (HIS7201), en collaboration avec un-e professeur-e spécialiste du champ.

Depuis le 1^{er} juin 2022, la responsable est :

Lyse Roy
Bureau : A-6057
Téléphone : (514) 987-3000, poste 8457
Courriel : roy.lyse@uqam.ca

2.3.3. Secrétariat des cycles supérieurs en histoire

Le secrétariat est assuré par un-e agent-e de gestion des études. Le secrétariat a la responsabilité de :

- fournir des informations sur les programmes, les règles de fonctionnement et les échéances ;
- distribuer les formulaires et autres documents produits par l'Université à l'intention des étudiant-e-s ;
- recevoir les documents déposés par les étudiant-e-s auprès de la direction ;
- tenir à jour les dossiers des étudiant-e-s conformément aux règlements des cycles supérieurs et les renseigner sur l'état de leur dossier ;
- recevoir, vérifier, traiter et acheminer les demandes d'absence, d'équivalence, etc. ;
- collaborer à l'organisation des inscriptions ;
- préparer pour fins d'études, les dossiers des candidat-e-s ayant présenté une demande d'admission ;
- assurer le suivi administratif afférent à la rédaction et à l'évaluation des rapports de stage et de recherche, des mémoires et des thèses ;
- s'assurer de l'exactitude des dossiers des étudiant-e-s les ajuster au besoin et assurer le suivi des décisions s'appliquant à ces dossiers ;
- assurer la préparation et l'organisation des réunions.

L'agente de gestion des études est :

Li Lei
Bureau : A-6050
Téléphone : (514) 987-8301
Courriel : lei.li@uqam.ca

3. RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES AUX ÉTUDES

3.1. Durée et régime des études

Un-e étudiant-e inscrit-e à la **maîtrise** (profil avec mémoire ou profil en humanités numériques) bénéficie de 2 ans (6 sessions) à temps complet et de 4 ans (12 sessions) à temps partiel, à compter de l'inscription initiale au programme, pour déposer son mémoire ou pour achever son rapport de stage. Un-e étudiant-e inscrit-e au **doctorat** bénéficie de 4 ans (12 sessions) à temps complet et de 6 ans (18 sessions) à temps partiel, à compter de l'inscription initiale au programme, pour déposer sa thèse. Si l'étudiant-e n'a pas complété les activités de son programme à l'intérieur de la durée maximale prévue, elle ou il peut demander, sous certaines conditions, une prolongation. Accordée pour un maximum de trois trimestres, celle-ci n'est pas renouvelable, sauf autorisation exceptionnelle de la doyenne, du doyen sur recommandation du Sous-comité d'admission et d'évaluation.

Précisons que le régime d'études (temps complet ou temps partiel) ne se définit pas, comme au premier cycle, par le nombre d'activités suivies dans une session donnée. Il est plutôt établi en fonction de la durée totale allouée pour compléter les exigences du programme, durée qui est au choix de l'étudiant-e selon ses disponibilités et qui doit être décidée au moment de l'inscription. Ce choix détermine le mode de facturation des études. À la **maîtrise**, le montant total des frais d'inscriptions est ainsi réparti, selon le régime, sur 6 ou sur 12 sessions, tandis qu'au **doctorat**, il est réparti, selon le régime, sur 12 ou sur 18 sessions.

3.2. Changement au régime d'études

Toute personne désireuse de changer de régime d'études (temps complet ou temps partiel) doit remplir le formulaire [Changement de régime d'études \(cycles supérieurs\)](#). La demande est examinée par le Sous-comité d'admission et d'évaluation. Une personne envisageant un tel changement prendra soin de bien en examiner les implications, notamment en matière de bourses et de remboursement du prêt étudiant.

3.3. Procédure de prolongation

L'étudiant-e qui souhaite bénéficier d'une période de prolongation doit remplir, avant la fin de la dernière session de la durée maximale prévue pour le programme, le formulaire [Demande de prolongation](#) et expliquer les raisons qui l'ont empêché-e d'achever ses études dans les délais requis. Elle ou il doit également présenter le calendrier et les mesures envisagées pour mener ses études à terme. La demande de prolongation doit être accompagnée de la recommandation de la directrice, du directeur de recherche et doit être soumise au Sous-comité d'admission et d'évaluation, lequel transmet sa décision au Registrariat.

3.4. Interruption des études

3.4.1. Congés parentaux

Les étudiant-e-s peuvent se prévaloir de congés de maternité, de paternité ou d'adoption d'une durée maximale de trois trimestres. Pendant ces congés les étudiant-e-s n'ont pas à s'inscrire et ces

périodes d'absence ne sont pas comptabilisées dans la durée des études. Le formulaire [Demande de congé parental](#) doit être transmis au Sous-comité d'admission et d'évaluation.

3.4.2. Absence autorisée

L'étudiant·e, peu importe son régime d'études, qui désire se soustraire temporairement à l'obligation de s'inscrire pour des raisons autres que des congés parentaux, a le droit de s'absenter durant au plus 3 trimestres, consécutifs ou non. Cette période d'absence n'est pas prise en compte dans le calcul de la durée des études ni dans celui des délais imposés par certaines conditions particulières. L'étudiant·e doit remplir le formulaire [Demande d'absence](#) en exposant ses motifs et le présenter au Sous-comité d'admission et d'évaluation. Les motifs généralement reconnus sont l'éloignement prolongé, la maladie ou des exigences ponctuelles reliées à un emploi. La demande d'absence doit être transmise avant la fin du trimestre couvert par la demande d'absence.

3.4.3. Impacts financiers de l'interruption d'études

L'étudiant·e a la responsabilité de s'informer auprès des personnes-ressources habituelles (direction du programme, Aide financière de l'Université, Service de soutien académique ou directement auprès de l'organisme subventionnaire) de l'impact de sa demande d'absence, de congé parental ou de prolongation sur les avantages découlant du régime des prêts & bourses du Gouvernement, sur l'octroi ou le maintien de bourses d'excellence provenant des grands organismes subventionnaires (CRSH, CRSNG, IRSC, FQRNT, FQRSC, etc.) ou provenant d'autres sources (ex : bourses d'excellence de l'UQAM pour les cycles supérieurs, bourses d'organismes privés, etc.).

3.5. Règlements divers et consignes particulières

3.5.1. Inscription

L'étudiant·e régulier doit s'inscrire à chacun des trimestres d'été, d'automne et d'hiver jusqu'à la fin de ses études, sauf dans le cas où une autorisation d'absence a été obtenue. Il ou elle doit effectuer son choix d'activités aux dates et dans les délais prescrits par le calendrier universitaire. Le défaut d'inscription à un trimestre entraîne l'exclusion.

L'inscription se fait obligatoirement auprès de l'assistant·e à la gestion des études à la demande de l'étudiant·e. Il est important de bien surveiller les dates des périodes d'inscription, car des [frais de retard d'inscription](#) seront facturés à tous les étudiants qui s'inscrivent pour la toute première fois du trimestre à un ou plusieurs cours à la première journée du trimestre ou après.

3.5.2. Charge de travail

Selon une norme généralement reconnue, une activité de 3 crédits doit correspondre à environ 135 heures de travail, y compris la présence aux séances de cours. Le respect de cette norme par les professeur·e-s et les étudiant·e-s est une condition essentielle à l'atteinte d'une des exigences premières de la formation, soit l'achèvement des études dans les délais requis.

3.5.3. Entente d'évaluation

Au début de chaque session, pour chacune des activités de scolarité, les étudiant·e-s établissent une entente avec la ou le professeur·e concernant la charge de travail, les modalités et les critères d'évaluation, de même que l'échéancier. Le contenu de cette entente est consigné dans la version définitive du plan de cours.

3.5.4. Barème de notation

Les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant.

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % à 87 %	A	4,0	
82 % à 84 %	A-	3,7	
78 % à 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % à 77 %	B	3,0	
72 % à 74 %	B-	2,7	
68 % à 71 %	C+	2,3	Bien
65 % à 67 %	C	2,0	
64% et moins	E	0	Échec

3.5.5. Modification de notes

Les étudiant·e·s peuvent en faire la demande dans les dix jours ouvrables suivant la communication officielle de leur résultat par le Registrariat en remplissant le formulaire [Demande de modification de note](#).

3.5.6. Mode de communication

La plupart des communications en provenance de l'université (programme d'études, département, faculté et services) sont transmises à l'étudiant·e par son adresse courriel de l'UQAM. L'étudiant·e a la responsabilité de vérifier régulièrement sa boîte courriel de l'UQAM et de prendre connaissance des messages reçus. Il est possible de faire la relève du courrier UQAM dans la boîte d'un autre fournisseur. Il faut consulter la page [Courriel étudiant](#) pour de plus amples informations.

4. LES ÉTUDES DE MAÎTRISE (45 CRÉDITS)

Le programme de maîtrise en histoire compte deux profils : un profil avec mémoire et un profil en humanités numériques. Dans le cadre du profil avec mémoire, les étudiant-e-s ont aussi la possibilité de faire une concentration en études féministes.

La scolarité des deux profils de maîtrise est différente, mais dans les deux cas, elle a pour objectif de dispenser une formation diversifiée que viendra compléter la recherche menant à la production du mémoire (profil avec mémoire) ou celle réalisée dans le cadre du stage (profil en humanités numériques). Elle a pour but de sensibiliser les étudiant-e-s aux différents horizons théoriques, méthodologiques et historiographiques qui s'ouvrent aux études des cycles supérieurs en histoire.

Les cours sont généralement donnés sous forme de séminaires et font appel à une participation active des étudiant-e-s. Une description des cours énumérés ci-dessous est présentée dans la présentation du programme [en ligne](#) sur le site Étudier UQAM.

Le programme de maîtrise comprend à la fois des activités de scolarité et des activités de recherche, qui diffèrent selon les profils.

4.1. Scolarité du profil avec mémoire

Les étudiant-e-s inscrit-e-s à ce profil doivent suivre un cours obligatoire (3 crédits) et trois séminaires au choix (9 crédits).

4.1.1. Cours obligatoire (3 crédits)

HIS7013 Méthodologie de la recherche historique

Pour pouvoir s'inscrire à ce cours, l'étudiant-e doit avoir participé à la rencontre d'information obligatoire au premier trimestre de son inscription et fait son [dépôt de sujet de maîtrise](#). À titre exceptionnel, un-e étudiant-e qui n'a pas fait son dépôt de sujet pourra s'inscrire au cours en adressant une demande à la direction de programme. L'étudiant-e devra justifier sa requête et préciser le calendrier des étapes devant mener rapidement au dépôt de sujet. Cette demande devra être approuvée par son directeur ou sa directrice présumée.

L'évaluation du cours portera sur l'ensemble des activités orales et écrites du trimestre et sur le dépôt du projet de mémoire. Les activités orales et écrites tenues tout au long du trimestre compteront pour 50% de la note finale et seront évaluées par le titulaire du cours. Quant à l'évaluation du projet de mémoire, elle se fera en deux étapes : 1) une présentation orale (soutenance) qui comptera pour 20% et 2) le travail écrit qui comptera pour 30% de la note finale. La soutenance se fera devant un comité d'au moins deux évaluateurs composé du titulaire du cours (président) et du directeur ou de la directrice du mémoire. Un troisième évaluateur pourra se joindre à ce comité à la demande du directeur ou de la directrice du mémoire. Ce comité est responsable de l'évaluation de la soutenance et devra donner, immédiatement après la soutenance, une note sur 20. Quant au travail écrit final (le projet de mémoire), il est évalué par le directeur ou la directrice du mémoire qui devra donner, au plus tard trois semaines après le trimestre, une note sur 30 (avec une brève justification de quelques lignes).

4.1.2. Cours aux choix (9 crédits)

Les cours énumérés ci-dessous ne peuvent être offerts à chacun des trimestres. Ils sont généralement offerts en alternance. Tous les cours siglés 8000 sont mixtes (maîtrise et doctorat).

- HIS7202 Gestion de projets historiques et archivistiques en humanités numériques
- HIS8006 Problèmes de la connaissance historique en humanités numériques
- HIS8007 Problèmes de la connaissance historique et de la pratique historique
- HIS8008 Méthodes informatiques et numériques de recherche en histoire
- HIS8035 La Nouvelle-France et l'Amérique du Nord britannique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle
- HIS8036 Bas-Canada/Québec et Amérique du Nord britannique au XIXe siècle
- HIS8037 L'histoire du Canada et du Québec au XXe siècle
- HIS803X Les Amériques : approches comparatives et transnationales
- HIS8040 L'Antiquité
- HIS8050 Approches du Moyen Âge
- HIS8051 L'Europe moderne (Renaissance-1815)
- HIS8052 L'Europe contemporaine
- HIS8061 Les États-Unis depuis l'Indépendance
- HIS806X Civilisations non occidentales
- HIS807X Séminaire thématique

Les cours thématiques offerts sont indiqués par les sigles 807A, 807B, 807C, etc. Ces cours peuvent porter sur différents thèmes : histoire des femmes, histoire ouvrière, histoire urbaine, histoire politique, histoire rurale, histoire sociale des technologies, histoire des sciences, histoire des Autochtones, histoire de la famille, histoire de la presse, histoire du droit, etc. Les thèmes retenus sont déterminés par le Comité des études des cycles supérieurs, après un appel d'offres auprès des professeur·e·s du département.

4.1.3 Cours de langue ancienne

Il est possible pour les étudiants·e·s (par exemple ceux et celles qui font leur recherche en histoire de l'Antiquité ou du Moyen-Âge) d'intégrer dans leur scolarité de maîtrise trois crédits de langue ancienne de niveau supérieur (au-delà des 6 crédits d'initiation), sur la recommandation du directeur ou de la directrice de recherche

4.1.4. Scolarité à l'extérieur du Département d'histoire

Avec l'accord de la direction du programme, un des trois séminaires au choix peut être choisi parmi ceux d'un autre programme de deuxième cycle de l'Université ou d'une autre université.

4.1.5. Activité de lectures individuelles dirigées

À titre exceptionnel, les étudiant·e·s pourront aussi suivre, sur recommandation de la direction de recherche et de la direction du programme, l'activité suivante en lieu et place d'un des séminaires au choix : HIS7080 Lectures individuelles dirigées. Encadrée par un·e professeur·e du Département, cette activité est analogue, par ses objectifs, et équivalente par ses exigences, aux cours thématiques et spatio-temporels. Seul le Directeur ou la Directrice des études des cycles supérieurs peut autoriser l'inscription à cette activité.

Dès le début du trimestre, l'étudiant·e doit signer une entente d'évaluation avec le ou la professeur·e qui encadre l'activité. Cette entente, dont une copie doit être remise au Secrétariat

des cycles supérieurs, doit préciser le nombre et la nature des évaluations, le pourcentage des points attribués à chacune d'entre elles et un échéancier précis. Comme ce cours est analogue par ses objectifs aux séminaires spatio-temporels, il devrait, sauf circonstances exceptionnelles, être terminé en un trimestre.

4.1.6. Scolarité spécifique de la concentration en études féministes

La maîtrise en histoire, profil avec mémoire (1653), s'associe à l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'UQAM pour offrir une concentration à l'issue de laquelle une attestation en études féministes est délivrée à l'étudiant·e, en sus de son diplôme de maîtrise.

La concentration de deuxième cycle en études féministes est réalisée en même temps que les activités de la maîtrise du profil avec mémoire. Les étudiant·e·s inscrit·e·s à cette concentration doivent donc suivre la même scolarité que les autres étudiant·e·s de ce profil, dont le cours obligatoire (HIS7013 Méthodologie de la recherche historique). Cette concentration implique aussi de suivre le cours suivant : [FEM7000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes : Approches, théories et méthodes de recherche en études féministes](#).

4.2. La scolarité du profil en humanités numériques

Ce profil compte plusieurs cours obligatoires et impose un cheminement particulier aux étudiant·e·s qui y sont inscrit·e·s. Une description des cours énumérés ci-dessous est présentée dans le programme [en ligne](#) sur le site Étudier UQAM.

4.2.1. Cours obligatoires (39 crédits)

- HIS8006 Problèmes de la connaissance historique en humanités numériques (3 crédits)
- HIS8008 Méthodes informatiques et numériques de recherche en histoire (3 crédits)
- HIS7013 Méthodologie de la recherche historique
- HIS7201 Activité de synthèse en histoire et humanités numériques (9 crédits)
- HIS7202 Gestion de projets historiques et archivistiques en humanités numériques (3 crédits)
- HIS7203 Stage en histoire et humanités numériques (9 crédits)
- HIS7204 Rapport de stage en histoire et humanités numériques (9 crédits)

4.2.2. Cours au choix (6 crédits)

Un séminaire au choix (3 crédits) parmi les cours suivants :

- HIS8007 Problèmes de la connaissance historique et de la pratique historique
- HIS8035 La Nouvelle-France et l'Amérique du Nord britannique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle
- HIS8036 Bas-Canada/Québec et Amérique du Nord britannique au XIXe siècle
- HIS8037 L'histoire du Canada et du Québec au XXe siècle
- HIS803X Les Amériques : approches comparatives et transnationales
- HIS8040 L'Antiquité
- HIS8050 Approches du Moyen Âge
- HIS8051 L'Europe moderne (Renaissance-1815)
- HIS8052 L'Europe contemporaine
- HIS8061 Les États-Unis depuis l'Indépendance
- HIS806X Civilisations non occidentales
- HIS807X Séminaire thématique

Un séminaire au choix (3 crédits) à choisir parmi les cours liés aux domaines du numérique offerts par les

autres départements de l'UQAM, voire par d'autres universités, dont :

- COM7602 Médias socionumériques et espaces communicationnels
- FSH8050 Analyse textuelle informatisée en humanités numériques
- GEO7511 Systèmes d'information géographique
- INF7100 Initiation à la science des données et à l'intelligence artificielle
- SOC8655 Méthodologies quantitatives avancées en sociologie

4.2.3. Règlements pédagogiques particuliers

Le cours HIS7201 (Activité de synthèse en histoire et humanités numériques) doit être suivi après le séminaire au choix en histoire et les cours préalables suivants :

- HIS7013 Méthodologie de la recherche historique
- HIS8006 Problèmes de la connaissance historique en humanités numériques
- HIS8008 Méthodes informatiques et numériques de recherche en histoire.

Le stage en milieu de travail est obligatoire et ne peut en aucun cas être remplacé par une autre activité. Ce stage peut être réalisé dans le cadre de l'emploi d'un étudiant en situation d'emploi, à condition que la mission soit conforme aux objectifs du programme. L'autorisation du responsable de profil est dans ce cas nécessaire.

4.3. Activités de recherche (profil avec mémoire)

4.3.1. Champs de recherche

Dans la mesure où le Département d'histoire dispose des ressources suffisantes pour encadrer l'étudiant-e inscrit au profil avec mémoire, les champs de recherche suivants sont admissibles :

- Antiquité
- Moyen Âge
- Europe moderne
- Europe contemporaine
- Canada/Québec
- États-Unis
- Amérique latine
- Proche-Orient
- Asie du Sud-Est
- Chine contemporaine
- Histoire des sciences et des technologies
- Histoire des relations internationales
- Didactique de l'histoire
- Études féministes

4.3.2. Encadrement et direction de recherche

Le programme permet la direction unique ou la codirection, conformément aux normes minimales d'accréditation indiquées à l'Annexe 6 du [Règlement n° 8](#) (A6.2.1.1). Le personnel affecté à la direction du mémoire doit détenir, seul ou collectivement, une expertise en ce qui touche au cadre temporel, à l'aire spatiale et au champ thématique du mémoire. Les critères suivants s'appliquent lors de la nomination de la directrice, du directeur ou de la formation du comité :

- La directrice, le directeur et, s'il y a lieu, la codirectrice, le codirecteur doivent répondre aux normes minimales pour diriger et codiriger un mémoire : essentiellement, pour diriger, être

professeur·e au Département d'histoire ; pour codiriger, être reconnu apte à cette tâche par le Sous-comité d'admission et d'évaluation.

- La directrice, le directeur doit avoir une activité de recherche dans la période et l'aire spatiale concernées par le mémoire. En cas de direction unique, il doit en outre avoir une activité de recherche dans le champ thématique du mémoire ou posséder une connaissance suffisante des sources et de l'historiographie pertinente.
- La codirectrice, le codirecteur doit avoir une activité de recherche dans la période, dans l'aire spatiale ou dans le champ thématique.

Le Sous-comité d'admission et d'évaluation verra, dans tous les cas, à s'assurer que le Département dispose des ressources suffisantes pour encadrer l'étudiant·e, tant en ce qui concerne le cadre temporel, que l'aire spatiale et le champ thématique.

Selon le [Règlement n° 8](#) (article 7.1.4.3.1), la direction de recherche a notamment la responsabilité d'assister l'étudiant·e dans les difficultés rencontrées au cours de ses études et de l'aider à établir son programme d'études et à définir son projet de recherche. Il lui incombe aussi de guider l'étudiant·e tout au long de son projet de recherche, de l'évaluer, d'autoriser le dépôt de son travail de recherche et de superviser les corrections exigées par un jury ou par le SCAÉ.

4.3.3. Inscription du sujet de recherche

L'étudiant·e doit remplir les formulaires de [dépôt de sujet de mémoire](#), de [protocole d'éthique](#) et d'[approbation d'un travail de recherche](#) à la fin du premier trimestre d'inscription à son programme de maîtrise. Une réponse positive à l'une des trois questions du formulaire [protocole d'éthique](#) obligera l'étudiant·e à remplir une demande d'évaluation éthique auprès du [Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM \(CERPÉ FSH\)](#).

Une fois signés et approuvés par le directeur ou la directrice du mémoire, les formulaires doivent être transmis par courriel à Madame Li Lei (maitrise.histoire@uqam.ca), assistante à la gestion de l'unité de programmes de cycles supérieurs en histoire (A-6050). Les formulaires seront ensuite soumis au Sous-comité d'admission et d'évaluation des cycles supérieurs en histoire pour approbation. Le Sous-comité s'assure, entre autres, que la direction de mémoire correspond aux critères d'encadrement et, dans le cas de sujets pluridisciplinaires, propose une codirection. Un étudiant·e ne peut s'inscrire au séminaire obligatoire HIS7013 tant que son dépôt de sujet n'a pas été accepté par le SCAÉ. Tout changement ultérieur de sujet de recherche et/ou de direction de recherche sera soumis à la même procédure auprès du Sous-comité d'admission et d'évaluation.

4.3.4. Le mémoire (33 crédits)

Le mémoire est constitué d'un texte d'une centaine de pages, clôturant une activité de recherche menée par l'étudiant·e. Il est rédigé sous la direction d'au moins un·e professeur·e du Département d'histoire. Le mémoire doit témoigner d'une connaissance adéquate de l'historiographie spécifique du sujet. Il doit également représenter un apport original portant toutefois sur un objet bien circonscrit, susceptible d'une recherche limitée. Il doit faire la preuve de la capacité de l'étudiant de mener à bien une recherche, d'analyser les données et d'en présenter les résultats dans une langue claire.

Dans le cas du profil avec mémoire et concentration en études féministes, il faut, pour recevoir l'attestation d'études de deuxième cycle en études féministes, avoir complété avec succès, sous la direction ou la codirection d'un membre professoral compétent en études féministes, un mémoire dont le sujet devra être jugé recevable par la coordonnatrice de l'enseignement de la concentration de deuxième cycle en études féministes. Pour plus d'informations, prière de contacter à la fois la

[direction du programme de maîtrise en histoire](#) et la [coordonnatrice de l'enseignement de la concentration à l'IREF](#).

4.3.4.1. Présentation matérielle

La présentation matérielle du mémoire doit se conformer aux directives du [Guide de présentation des mémoires et des thèses de l'UQAM](#) (version de septembre 2021). Ce guide contient des indications sur le type d'interligne et les marges à utiliser, sur la pagination et la présentation des notes en bas de page, etc. Il est à noter toutefois que certaines pratiques en vigueur au département d'histoire peuvent différer de celles qui sont présentées dans ce guide. La cohérence et l'uniformité constituent, en fait, les principaux critères à respecter. **Pour aider les étudiant·e·s à mettre en page leur mémoire de maîtrise ou leur thèse tout en arrimant les directives de l'UQAM avec les pratiques du département, nous vous invitons à utiliser ce [canevas](#) (en format Word).** Pour les règles de présentation des références bibliographiques (notes de bas de page, bibliographie), prière de consulter le [Guide pour les étudiantes et les étudiants de premier cycle en histoire](#).

4.3.4.2. Autorisation de dépôt

L'admission au programme de maîtrise ne confère pas automatiquement le droit de déposer le mémoire. La scolarité de l'étudiant·e doit être terminée et sa moyenne être égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3. Il faut également obtenir auprès de la direction de recherche l'autorisation écrite de déposer le mémoire. Ainsi, au moment du dépôt, le mémoire doit être accompagné du [formulaire d'autorisation de dépôt](#), dûment signé par la directrice, le directeur de recherche. En cas d'un refus de leur part de signer le formulaire, l'étudiant·e peut faire appel selon les procédures prévues à l'article 7.1.4.7.2 du [Règlement n° 8](#).

4.3.4.3. Évaluation

Selon le [Règlement n° 8](#) (article 7.3.2.1.1), l'évaluation du mémoire est faite par un jury composé d'au moins trois membres, si la direction est unique, et d'au moins quatre membres, s'il y a une codirection. La directrice, le directeur et la codirectrice, le codirecteur, s'il y a lieu, font partie du jury.

Toujours selon l'article 7.3.2.1.1 du [Règlement n° 8](#), les membres du jury d'évaluation sont nommés par la doyenne, le doyen, sur recommandation du Sous-comité d'admission et d'évaluation. La direction de recherche peut proposer des membres du jury au plus tard une semaine après le dépôt du mémoire.

Il est à noter que selon l'article 7.3.2.1.1 du [Règlement n° 8](#), les évaluations sont confidentielles et il est interdit « à l'étudiante, l'étudiant de communiquer avec tout membre du jury. »

Chaque membre du jury d'évaluation dispose de 7 semaines au maximum, à partir de l'envoi du texte, pour transmettre son évaluation au Sous-comité d'admission et d'évaluation. Le rapport de chaque membre du jury comporte trois éléments : l'évaluation, les commentaires et l'une des recommandations suivantes :

- l'acceptation définitive ;
- l'acceptation à condition que soient effectuées certaines corrections mineures : l'étudiant·e dispose d'un délai maximum de 2 mois pour exécuter les corrections ;
- le retour du mémoire pour corrections majeures : l'étudiant·e n'a le droit de présenter un nouveau texte qu'une seule fois après corrections, et ce, dans un délai maximum de six mois. Compte tenu de l'importance des corrections demandées, l'étudiant·e doit se réinscrire à chacune des sessions concernées à partir de la session qui suit le dépôt du

travail.

Le Sous-comité procède ensuite à la synthèse des évaluations et attribue une mention (Bien, Très bien ou Excellent). Il se peut aussi que le mémoire soit rejeté par le jury, sans droit de reprise. Une telle décision requiert cependant l'unanimité des membres du jury.

4.4. Activités de recherche (profil en humanités numériques)

Le profil en humanités numériques de la maîtrise en histoire a pour objectifs spécifiques d'inscrire les étudiant·e-s dans une démarche de formation favorisant leur intégration dans le milieu professionnel. En plus de renforcer leur culture historique, le profil entend les initier à la maîtrise de compétences nouvelles, tant pratiques que réflexives spécifiquement liées aux humanités numériques, et à la gestion de projets numériques.

4.4.1. Encadrement

Comme le profil en humanités numériques poursuit des objectifs de formation disciplinaires et professionnels, les étudiant·e-s ne sont pas supervisés par une directrice ou un directeur de recherche mais par 3 personnes : la ou le professeur·e responsable du profil, un·e professeur·e (pour les aspects scientifiques des travaux à réaliser) aussi co-évaluatrice, co-évaluateur du cours HIS7201 Activité de synthèse en histoire et humanités numériques, et une personne chargée de cours, responsable de la formation pratique et du cours HIS7203 Stage en histoire et humanités numériques.

4.4.2. Inscription au stage

Le stage se déroule normalement pendant la deuxième année d'études au sein du profil. Le processus de sélection des lieux et des projets de stages débute toutefois au moins deux sessions plus tôt. De concert avec la ou le responsable du cours HIS7203 Stage en histoire et humanités numériques, l'étudiant·e entreprend alors des démarches auprès de divers organismes pour les inviter à soumettre des propositions de stages. Le choix du stage doit se faire avant la fin du premier trimestre, pour que l'étudiant·e puisse préciser le thème de la recherche qu'il aura l'occasion de réaliser dans le cours HIS7201 Activité de synthèse en histoire et humanités numériques. C'est à cette étape que sera identifié·e la ou le professeur·e du département qui supervisera les aspects scientifiques des travaux à réaliser. Cette étape est préalable à l'inscription au cours HIS7013 Méthodologie de la recherche historique.

4.4.3. Activités de synthèse en histoire et humanités numériques

L'objectif de cette activité (HIS7201, 9 crédits) est d'approfondir les connaissances des étudiant·e-s en leur permettant d'appliquer les méthodes et les techniques des humanités numériques dans le cadre d'une recherche originale en histoire. Il s'agit d'un ensemble intégré d'activités de recherche, d'analyse et de synthèse conduisant à la rédaction d'un rapport. La ou le responsable du profil, qui doit approuver le projet, le supervisera et l'évaluera avec un·e professeur·e du département ayant une expertise dans le domaine de recherche envisagé.

Pour s'inscrire à ce cours, l'étudiant·e doit notamment avoir réussi le cours HIS7013 Méthodologie de la recherche historique, dans lequel elle ou il aura formulé un projet de recherche (question de recherche, problématique, méthodologie, état de la question et bibliographie pertinente) et HIS8008 Méthodes informatiques et numériques de recherche en histoire, dans lequel il ou elle aura développé les outils informatiques de sa recherche.

Dans le cadre de cette activité de synthèse, l'étudiant·e doit mener à bien ce projet en s'appuyant

sur les méthodes et les outils numériques, en analysant les sources et en rédigeant un travail de recherche d'environ 50 pages comportant les éléments suivants : le projet de recherche (HIS7013), la présentation des outils numériques utilisés (HIS8008), l'analyse des données, la présentation des résultats de recherche et des contributions au domaine de l'histoire et des humanités numériques.

4.4.4. Stage en histoire et humanités numériques

Cette activité d'intégration des connaissances et de transfert d'habiletés (HIS7203, 9 crédits) prend la forme d'un stage dans un organisme développant des projets numériques dans les domaines de l'histoire et de l'archivistique. L'étudiant-e doit réaliser, en partie ou en totalité, un projet numérique en collaboration (co-construction) avec le milieu d'accueil, en fonction des besoins des deux parties. Le projet et les modalités de l'encadrement de l'activité doivent faire l'objet d'une entente préalable entre l'étudiant-e, le milieu d'accueil et la personne responsable du profil. L'activité doit être d'une durée de 405 heures (environ 60 jours ouvrables). Dans le cadre de cette activité, l'étudiant-e est encadré-e conjointement par le milieu d'accueil et la ou le responsable du cours (qui agit en tant que superviseuse ou superviseur des stages). L'évaluation de l'activité est faite par la ou le responsable du cours selon les règles établies par le programme. L'évaluation repose sur l'évolution du projet, le rapport de l'organisme-hôte et les rencontres réalisées dans le milieu d'accueil au fil du trimestre.

4.4.5. Rapport de stage en histoire et humanités numériques

À l'issue de leur stage, l'étudiant-e rédige un rapport de stage de 50 pages, en incluant une annexe (HIS73067204, 9 crédits). Dans ce rapport, il doit présenter l'évolution du projet, mesurer sa contribution personnelle et faire une synthèse des apprentissages et des compétences acquises en humanités numériques. Le document doit contenir, en annexe, un portfolio des réalisations (site web, bases de données, modélisation, cartes, etc.). Il doit permettre de faire une analyse réflexive de l'expérience de stage, tout en ouvrant sur une réflexion plus large sur le potentiel des humanités numériques dans les milieux de pratique associés à la recherche et à la diffusion de l'histoire. Le rapport de stage est évalué par la superviseuse ou le superviseur de stage et la personne représentant l'organisme-hôte, selon les règles établies par le programme.

4.5. Cheminements : tableaux récapitulatifs

Les cheminements des étudiant-e-s à temps complet devraient correspondre aux tableaux qui suivent. Les cheminements peuvent bien sûr varier selon les situations. Ce qui importe, c'est que toutes les activités soient suivies à l'intérieur du nombre de sessions prescrit. Il est à noter que tout-e-s les étudiant-e-s doivent commencer à travailler sur leur sujet de recherche dès le commencement de leurs études.

4.5.1. Maîtrise (profil avec mémoire)

Temps complet (admission à l'automne)

Automne 1	Hiver 1	Été 1	Automne 2	Hiver 2	Été 2
Séminaire 1	HIS7013	Recherche	Recherche	Rédaction	Rédaction
Séminaire 2	Séminaire 3				Dépôt du mémoire
Rencontre obligatoire et dépôt de sujet	Soutenance du projet				

Temps complet (admission à l'hiver)

Hiver 1	Été 1	Automne 1	Hiver 2	Été 2	Automne 2
Séminaire 1	Recherche	HIS7013	Recherche	Rédaction	Rédaction
Séminaire 2	Séminaire 3				Dépôt du mémoire
Rencontre obligatoire et dépôt de sujet	Soutenance du projet				

4.5.2. Maîtrise (profil en humanités numériques)

Temps complet (admission à l'automne)

Automne 1	Hiver 1	Été 1	Automne 2	Hiver 2	Été 2
Séminaire au choix	HIS7013	HIS7201	HIS7202	HIS7203	HIS7204
HIS8006	HIS8008	Cours en humanités numériques au choix			
Rencontre obligatoire et dépôt de sujet					

Pour le cheminement à temps partiel dans le profil en humanités numériques, se reporter à la [grille de cheminement type](#) du site web Étudier UQAM.

5. LES ÉTUDES DE DOCTORAT (90 CRÉDITS)

Le programme comporte à la fois des activités de scolarité et des activités de recherche. La recherche repose principalement sur la réalisation d'une thèse.

5.1. Scolarité du doctorat en histoire

La scolarité de doctorat prévoit trois activités obligatoires et deux séminaires aux choix. Les cours mentionnés ci-dessous sont présentés dans le [programme en ligne](#) sur le site Étudier UQAM.

5.1.1 Activités obligatoires (12 crédits)

- HIS9030 Séminaire de doctorat (6 crédits)
- HIS9041 Examen doctoral (3 crédits)
- HIS9061 Présentation du projet de thèse (3 crédits)

5.1.2. Deux séminaires au choix (6 crédits)

- HIS8006 Problèmes de la connaissance historique en humanités numériques
- HIS8007 Problèmes de la connaissance historique et de la pratique historique
- HIS8008 Méthodes informatiques et numériques de recherche en histoire
- HIS8035 La Nouvelle-France et l'Amérique du Nord britannique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle
- HIS8036 Bas-Canada/Québec et Amérique du Nord britannique au XIXe siècle
- HIS8037 L'histoire du Canada et du Québec au XXe siècle
- HIS803X Les Amériques : approches comparatives et transnationales
- HIS8040 L'Antiquité
- HIS8050 Approches du Moyen Âge
- HIS8051 L'Europe moderne (Renaissance-1815)
- HIS8052 L'Europe contemporaine
- HIS8061 Les États-Unis depuis l'Indépendance
- HIS806X Civilisations non occidentales
- HIS807X Séminaire thématique

Note : Tous les cours de ce bloc (siglés 8000) sont mixtes (maîtrise et doctorat).

Les cours thématiques offerts sont indiqués par les sigles 807A, 807B, 807C, etc. Ces cours peuvent porter sur différents thèmes : histoire des femmes, histoire ouvrière, histoire urbaine, histoire politique, histoire rurale, histoire sociale des technologies, histoire des sciences, histoire des Autochtones, histoire de la famille, histoire de la presse, histoire du droit, etc. Les thèmes retenus sont déterminés par le Comité des études des cycles supérieurs, après un appel d'offres auprès des professeur·e·s du département.

5.1.3. Scolarité à l'extérieur du Département d'histoire

Avec l'accord de la direction du programme, un des deux séminaires au choix peut être choisi parmi ceux d'un autre programme de troisième cycle de l'Université ou d'une autre université.

5.1.4. Activité de lectures individuelles dirigées

À titre exceptionnel, les étudiant·e·s pourront aussi suivre, sur recommandation de la direction de recherche et de la direction du programme, l'activité suivante en lieu et place d'un des séminaires au choix : HIS9080 Lectures individuelles dirigées. Encadrée par un·e professeur·e du Département, cette activité est analogue, par ses objectifs, et équivalente, par ses exigences, aux cours

thématiques et spatio-temporels. Seul le Directeur ou la Directrice des études des cycles supérieurs peut autoriser l'inscription à cette activité.

Dès le début du trimestre, l'étudiant-e doit signer une entente d'évaluation avec le ou la professeur-e qui encadre l'activité. Cette entente, dont une copie doit être remise au Secrétariat des cycles supérieurs, doit préciser le nombre et la nature des évaluations, le pourcentage des points attribués à chacune d'entre elles et un échéancier précis. Comme ce cours est analogue par ses objectifs aux séminaires spatio-temporels, il devrait, sauf circonstances exceptionnelles, être terminé en un trimestre.

5.1.5. Scolarité spécifique de la concentration en études féministes

Les étudiant-e-s au doctorat de la concentration en études féministes doivent suivre le cours [FEM9000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes : savoirs, perspectives, approches](#). Ce cours remplace l'un des séminaires au choix à l'intérieur du programme de doctorat en histoire.

Remarque : l'étudiant-e demeure rattaché au programme de doctorat en histoire et les règlements en vigueur dans celui-ci s'appliquent.

5.1.6. Règlements pédagogiques particuliers

Aucun cours suivi dans le cadre de la maîtrise en histoire ne sera reconnu au doctorat.

5.2. Dépôt du sujet de thèse

À la fin du deuxième trimestre d'inscription au programme, l'étudiant-e doit soumettre son sujet de thèse doctorale à l'approbation du Sous-comité d'admission et d'évaluation des cycles supérieurs en histoire. Ce document de 2 500 mots doit contenir les éléments suivants :

- le titre provisoire de la thèse ;
- la présentation du sujet et de la problématique ;
- les contributions envisagées à l'historiographie et à l'avancement de la connaissance ;
- les sources potentielles et leur pertinence pour répondre aux questions de recherche ;
- une bibliographie de 2 pages.

Ce document, accompagné des formulaires [d'approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs](#) et de [protocole d'éthique](#) dûment remplis et signés, doit être envoyé à Madame Li Lei (doctorat.histoire@uqam.ca), assistante à la gestion des programmes de cycles supérieurs. Les formulaires seront ensuite soumis au Sous-comité d'admission et d'évaluation des cycles supérieurs en histoire pour approbation. Le Sous-comité s'assure, entre autres, que la direction de la thèse correspond aux critères d'encadrement. Tout changement ultérieur de sujet de recherche et/ou de direction de recherche sera soumis à la même procédure auprès du Sous-comité d'admission et d'évaluation.

Il est à noter qu'une réponse positive à l'une des trois questions du formulaire [protocole d'éthique](#) obligera l'étudiant-e à remplir une demande d'évaluation éthique auprès du [Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM \(CERPÉ FSH\)](#).

5.3. HIS9041 Examen doctoral (3 crédits)

L'examen doctoral est une activité préalable au Projet de thèse qui repose sur la réalisation d'un programme de lectures visant à élargir les connaissances de l'étudiant-e et à définir le grand contexte intellectuel de sa recherche. L'examen doctoral n'a donc pas pour objectif de réaliser le

bilan historiographique qui est une composante plus précise d'une activité ultérieure, le projet de thèse. Le programme de lecture est normalement divisé en deux grands champs (spatio-temporel, thématique, théorique ou méthodologique) à définir par le « comité d'évaluation » en fonction des besoins spécifiques de formation de l'étudiant-e et de ses intérêts de recherche (voir plus bas). Une fois formé, le comité d'évaluation s'entend avec l'étudiant-e, avant le trimestre d'inscription, sur les publications à lire. Celles-ci doivent totaliser, à titre indicatif seulement, de 8 000 à 9 000 pages. L'évaluation du cours devra porter sur les rencontres préparatoires (25 %), la rédaction d'un essai de 15 pages (25 %) et un examen oral de 2 heures (50 %) à la fin du trimestre (l'essai doit être remis une semaine avant l'examen oral). Afin d'orienter la rédaction de l'essai et la discussion lors de l'examen oral, le comité d'évaluation devra soumettre une courte liste de questions avant la 10^e semaine du trimestre. Le comité d'évaluation et l'étudiant-e devront établir, avant le début du trimestre, le calendrier des rencontres et des activités d'évaluation. Cette entente devra être écrite et transmise au SCAÉ qui le conservera pour future référence. L'étudiant-e qui subit un échec à l'examen doctoral a droit à une reprise. Ce droit de reprise doit s'exercer au plus tard dans le courant de l'année suivant l'échec. Un nouvel échec à cette reprise ou le défaut de reprise dans le délai prescrit entraîne l'exclusion du programme.

Préalable académique : HIS9030 Séminaire de doctorat et dépôt de sujet.

L'examen doctoral sera encadré par un comité d'évaluation composé d'au moins deux professeurs-e-s, dont le directeur ou la directrice de thèse. Le deuxième professeur-e, préférablement le codirecteur ou la codirectrice de thèse, sera nommé par le directeur ou la directrice. Si ce comité d'évaluation le souhaite, il pourra nommer un troisième évaluateur ou évaluatrice dont l'expertise relève d'un champ particulier de l'examen doctoral.

5.4. HIS9061 Présentation du projet de thèse (3 crédits)

À la suite de l'activité Examen doctoral, l'étudiant-e doit déposer un projet de thèse de 20 à 30 pages, comprenant l'exposé de ses hypothèses, les principaux éléments de sa problématique, l'état de l'historiographie pertinente, le corpus de sources sur lequel elle ou il compte travailler, la méthodologie à laquelle elle ou il aura recours et son plan de travail. Le texte du projet de thèse devra être soutenu devant un jury composé de trois personnes, normalement membres du comité de thèse. Cette soutenance devra avoir lieu au semestre suivant l'Examen doctoral.

Préalable académique : HIS9041 Examen doctoral.

5.5. Activités de recherche

5.5.1. Champs de recherche

Dans la mesure où le Département d'histoire dispose des ressources suffisantes pour encadrer l'étudiant-e inscrit au programme de doctorat en histoire, les champs de recherche suivants sont admissibles :

- Antiquité
- Moyen Âge
- Europe moderne
- Europe contemporaine
- Canada/Québec
- États-Unis
- Amérique latine
- Proche-Orient

- Asie du Sud-Est
- Chine contemporaine
- Afrique contemporaine
- Histoire des sciences et des technologies
- Histoire des relations internationales
- Didactique de l'histoire
- Études féministes

5.5.2. Encadrement et direction de recherche

Une thèse est habituellement dirigée par un Comité de thèse. Ce comité est nommé par le Sous-comité d'admission et d'évaluation et doit détenir, collectivement, une expertise dans les champs spatio-temporel et thématique de la thèse. Les critères suivants s'appliquent à la constitution du Comité de thèse :

- tous ses membres devront être accrédités pour diriger ou codiriger, selon le cas, au niveau doctoral ;
- au moins une professeur-e, habituellement la directrice, le directeur en titre, doit avoir une activité de recherche dans la période, l'aire spatiale et le champ thématique de la thèse ;
- les autres membres doivent avoir une activité de recherche dans la période, dans l'aire spatiale ou dans le champ thématique de la thèse.

Dans le cas d'une direction conjointe avec un ou plusieurs professeur-e-s d'autres départements, universités ou unités de recherche, le contrôle des conditions primordiales assurant la qualité des travaux de recherche doctorale doit relever d'un membre du Comité de thèse rattaché au Département d'histoire de l'UQAM.

Exceptionnellement, l'étudiant pourra, à sa demande et avec l'accord du Sous-comité d'admission et d'évaluation, être dirigé par une seule personne. Dans ce cas, la ou le professeur-e doit posséder une expérience suffisante de direction et faire la preuve d'une activité de recherche dans la période, l'aire spatiale et le champ thématique précis de la thèse.

Le [Règlement n° 8](#) (article 8.1.4.2.1) prévoit que la direction de recherche doit aider l'étudiant-e à établir son programme d'études, à définir, s'il y a lieu, son projet de recherche et l'assister dans les difficultés rencontrées au cours de ses études. Il lui incombe aussi de guider l'étudiant-e tout au long de son projet de recherche, de l'évaluer, d'autoriser le dépôt de son travail de recherche et de superviser les corrections exigées par un jury ou par le SCAÉ. Il lui incombe également d'apprécier le travail accompli par l'étudiant-e et d'en aviser, au besoin, la direction du programme.

5.5.3. Thèse (72 crédits)

La thèse est un texte scientifique, généralement décomposée en plusieurs chapitres, d'une longueur d'environ 250 pages. Elle témoigne d'une connaissance adéquate de l'historiographie spécifique du sujet. Elle représente une contribution originale à la discipline historique en raison des sources dépouillées, de la méthode utilisée ou de l'interprétation proposée. Elle démontre la capacité de l'étudiant-e à mener à bien une recherche, à analyser les données et à en présenter les résultats dans une langue claire.

5.5.3.1. Présentation matérielle

La présentation matérielle du mémoire doit se conformer aux directives du [Guide de présentation des mémoires et des thèses de l'UQAM](#) (version de septembre 2021). Ce guide contient des

indications sur le type d'interligne et les marges à utiliser, sur la pagination et la présentation des notes en bas de page, etc. Il est à noter toutefois que certaines pratiques en vigueur au département d'histoire peuvent différer de celles qui sont présentées dans ce guide. La cohérence et l'uniformité constituent, en fait, les principaux critères à respecter. **Pour aider les étudiant·e·s à mettre en page leur mémoire de maîtrise ou leur thèse tout en arrimant les directives de l'UQAM avec les pratiques du département, nous vous invitons à utiliser ce [canevas](#) (en format Word).** Pour les règles de présentation des références bibliographiques (notes de bas de page, bibliographie), prière de consulter le [Guide pour les étudiantes et les étudiants de premier cycle en histoire](#).

5.5.3.2. Autorisation de dépôt

L'admission au programme de doctorat ne confère pas automatiquement le droit de déposer la thèse. La scolarité de l'étudiant·e doit être terminée et sa moyenne égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3. Il faut également obtenir auprès de la direction de recherche une autorisation écrite. Ainsi, au moment du dépôt, la thèse doit être accompagnée du [formulaire d'autorisation de dépôt](#), dûment signé par les professeur·e·s qui assument la direction de recherche. En cas d'un refus de leur part de signer le formulaire, l'étudiant·e peut faire appel selon les procédures prévues à l'article 8.1.4.6.2 du [Règlement n° 8](#).

5.5.3.3. Évaluation¹

Selon l'article 8.3.2.1.1 du [Règlement n° 8](#), l'évaluation de la thèse est faite par un jury composé d'au moins quatre personnes, en cas de direction unique, et de cinq personnes, dans le cas d'une codirection. La directrice, le directeur de thèse et, le cas échéant, la codirectrice, le codirecteur font partie du jury, à moins d'un désistement de leur part. Au moins un des membres du jury, mais pas plus de deux, est ou sont choisi(s) à l'extérieur de l'Université ou à l'extérieur des établissements associés à un programme si l'étudiant·e à évaluer appartient à un programme qui est offert par l'Université en collaboration avec d'autres établissements (membres externes). Les personnes chargées de cours de l'Université et la personne externe à l'Université impliquée dans la codirection de recherche de l'étudiant·e sont considérées comme des membres internes. La personne qui agit à titre de président·e du jury doit être rattachée à l'Université, mais ne doit pas avoir fait partie de la direction de recherche. La direction de recherche de l'étudiant·e n'a droit qu'à une seule recommandation et à une seule mention.

Toujours selon l'article 8.3.2.1.1 du [Règlement n° 8](#), les membres du jury d'évaluation d'une thèse sont nommés par la doyenne, le doyen, sur recommandation du SCAÉ. Pour établir sa recommandation, le SCAÉ reçoit les suggestions transmises par la direction de recherche, mais n'y est pas lié. Le SCAÉ doit s'assurer des qualifications de chaque membre déjà proposé ou qu'il propose et de sa disponibilité pour faire l'évaluation de la thèse selon les normes en vigueur et les échéances prévues. Les membres du jury ne doivent pas être en conflit d'intérêts entre eux ou avec l'étudiant·e.

Il est à noter que selon l'article 8.3.2.1.3 du [Règlement n° 8](#), les évaluations sont confidentielles et il est interdit « à l'étudiante, l'étudiant de communiquer avec tout membre du jury. »

Chaque membre du jury dispose de 10 semaines au maximum pour transmettre son évaluation suivant l'envoi de la thèse. Le rapport d'évaluation de chaque membre du jury comporte trois éléments : 1) l'évaluation par une mention (excellent, très bien, bien, échec), à titre indicatif

¹ La présentation qui suit donne les grandes lignes du processus d'évaluation. Pour une description plus complète, il faut se reporter aux articles pertinents du [Règlement n° 8](#).

seulement, car la mention finale sera convenue après la soutenance, 2) les commentaires et 3) l'une des recommandations suivantes :

- l'acceptation de la thèse pour soutenance, sans correction ;
- l'acceptation de la thèse pour soutenance à condition que soient effectuées certaines corrections mineures, sous la responsabilité de la direction de recherche ;
- le retour de la thèse à l'étudiant-e pour corrections majeures ;
- le rejet de la thèse sans droit de reprise, accompagné de la mention « Échec ». Dans ce cas, l'étudiante, l'étudiant est exclu du programme et en est avisé par le Registrariat.

Le SCAÉ fait la synthèse des commentaires des membres du jury et transmet cette synthèse et les rapports des membres du jury à la doyenne, au doyen, pour approbation, et celle-ci les transmet à la direction du programme et au Registrariat. Par la suite, la Faculté contacte l'étudiant-e pour l'informer de la décision du jury et des corrections éventuelles à effectuer.

5.5.3.4. Soutenance²

L'article 8.3.2.3 du [Règlement n° 8](#) prévoit que la soutenance de la thèse est obligatoire et fait partie intégrante du processus d'évaluation. La soutenance est publique à moins que la vice-rectrice, le vice-recteur n'en décide autrement, à la demande de l'étudiant-e et de la direction de recherche et sur recommandation du SCAÉ et de la doyenne, du doyen. La soutenance devrait normalement se tenir au moins 2 semaines et au plus tard un mois après la transmission par le SCAÉ de la décision du jury à la doyenne, au doyen. La décision du jury quant aux corrections mineures à apporter au texte et à l'évaluation de la thèse par une mention (excellent, très bien, bien), est prise à la majorité des votes des membres du jury participant à la soutenance. La direction de recherche de l'étudiant-e n'a droit qu'à un seul vote.

5.5.3.5. Attestation d'études de troisième cycle en études féministes

Pour recevoir l'attestation d'études de troisième cycle en études féministes, il est nécessaire de satisfaire aux conditions suivantes :

- réussir le séminaire FEM9000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes : savoirs, perspectives, approches ;
- être encadré par un-e professeur-e compétent pour diriger une thèse en lien avec les études féministes ;
- rédiger une thèse en lien avec les études féministes (sujet, méthode, cadre d'analyse) ;
- compléter avec succès, sous la direction ou la codirection d'un membre professoral compétent en études féministes, une thèse dont le sujet devra être jugé recevable par le SCAÉ du doctorat en histoire sur avis positif du Comité de gestion de la concentration de l'IREF.

Remarque : L'étudiant demeure rattaché au programme de doctorat en histoire et les règlements en vigueur dans celui-ci s'appliquent.

² Pour une présentation plus complète des règles entourant la soutenance de thèse, se reporter aux articles pertinents du [Règlement n° 8](#).

5.6. Cheminement : tableau récapitulatif*Temps complet (admission à l'automne)*

Automne 1	Hiver 1	Été 1	Automne 2	Hiver 2	Été 2 à été 4
HIS9030	HIS9030 (suite)	Recherche	Examen doctoral	Projet de thèse	Recherche, rédaction
Séminaire 1	Séminaire 2	Préparation examen doctoral	Recherche	Soutenance projet de thèse	Dépôt de la thèse (été 4)
Rencontre obligatoire	Dépôt du sujet de thèse				

6. VIE ÉTUDIANTE

Le Département d'histoire de l'UQAM offre un milieu de recherche particulièrement dynamique où professeur·e-s, chercheurs/chercheuses et étudiant·e-s collaborent pour mener à bien des projets originaux, pionniers et qui répondent — ou annoncent — les enjeux actuels de l'historiographie. Aucune autre université francophone au Québec ne réunit autant de professeur·e-s et ne couvre autant d'expertises différentes. De plus, l'UQAM se démarque par ses nombreux concours de bourses offerts aux étudiant·e-s de nos programmes de [premier cycle et de cycles supérieurs](#).

L'UQAM offre une vie étudiante riche et variée. Les étudiant·e-s animent une [radio étudiante](#) et des [journaux étudiants](#). Ils tiennent des [cafés étudiants](#) qui font la promotion de produits équitables. Ils et elles organisent à l'occasion des débats publics sur des questions d'actualité. Les étudiant·e-s aux cycles supérieurs peuvent aussi trouver et partager des informations et s'échanger des conseils via la page Facebook [Histoire UQAM : cycles supérieurs](#).

Les étudiant·e-s sont représenté·e-s au sein des diverses instances de l'UQAM. Un comité de la vie étudiante s'intéresse de manière particulière à la situation des étudiant·e-s sur le campus. L'Université offre également des [Services à la vie étudiante](#) qui soutiennent les projets étudiants, offrent de l'aide à la recherche d'emploi, fournissent un soutien psychologique, de l'aide financière, du soutien à l'apprentissage, ainsi que de l'aide pour l'hébergement et l'orientation. Enfin, la COOP UQAM offre gratuitement chaque année un [Agenda](#) très complet qui consigne tous les renseignements utiles d'ordre académique, social ou culturel.

6.1. Les associations étudiantes

Depuis l'automne 1993, les étudiant·e-s aux études des cycles supérieurs en histoire de l'UQAM sont regroupé·e-s au sein de [l'Association étudiante des cycles supérieurs en histoire \(AÉCSH\)](#). Cette association dispose d'un budget de soutien aux activités de recherche de ses membres et constitue un lieu de sociabilité entre ses membres et le corps professoral.

L'exécutif de l'AÉCSH compte cinq membres élus annuellement lors de l'assemblée générale. Les élu·e-s ont pour responsabilités :

- de représenter les étudiant·e-s des cycles supérieurs en histoire et de défendre leurs intérêts auprès des professeur·e-s au sein des instances du Département d'histoire de l'UQAM ;
- de gérer le budget de ses membres ;
- de convoquer au moins une assemblée générale par session ; cette assemblée se veut un lieu de discussions et de prise de décisions sur des questions qui touchent aux études des étudiant·e-s, à leurs droits et à leurs intérêts ;
- de planifier et d'organiser les diverses activités d'animation, y compris l'accueil des nouvelles, nouveaux en début de session et les activités sociales ;
- d'organiser le colloque annuel Jean-Marie Fecteau des cycles supérieurs en histoire ;
- de gérer le Fonds d'aide financière des étudiant·e-s des cycles supérieurs en histoire.

Les étudiant·e-s en histoire sont aussi représenté·e-s aux instances de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Pour plus d'informations, consultez [la page Facebook de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines \(AFESH-UQAM\)](#)

6.2. Les projets étudiants

Les étudiant-e-s peuvent aussi s'impliquer en participant à divers groupes et projets.

6.2.2.1. La Revue HIS, Histoire, Idées, Société

[Histoire, Idées, Sociétés](#) est la revue étudiante du Département d'histoire de l'UQAM. Elle aspire à diffuser les résultats de recherches d'étudiant-e-s de tous les cycles en histoire dans un portail entièrement web. L'objectif de ses membres est simple : faire parler (ou plutôt écrire) les étudiant-e-s sur des sujets qui les passionnent. Les étudiant-e-s qui souhaitent s'impliquer dans la revue ou soumettre un texte sont invité-e-s à consulter [le site Internet de la revue](#) ou à écrire directement à l'adresse suivante : revuehis@gmail.com.

6.2.2.2. Émission de radio – Histoire de passer le temps

[Histoire de passer le temps](#), c'est l'émission de radio des étudiant-e-s aux cycles supérieurs du Département d'histoire de l'UQAM, diffusée en direct sur CHOQ.ca tous les vendredis à 16 h. Elle est aussi disponible en baladodiffusion et sur Facebook Live. Chaque vendredi, l'équipe d'[Histoire de passer le temps](#) s'entoure de collaborateur-trices de champs historiques variés, qui exposent leurs connaissances savantes sur le passé. Véritable laboratoire d'idées en histoire, l'émission permet aussi à ces jeunes spécialistes de diffuser leur savoir à l'extérieur de l'univers académique.

6.2.2.3. Colloque Jean-Marie Fecteau

Le colloque Jean-Marie Fecteau est une rencontre scientifique organisée annuellement par l'Association étudiante des cycles supérieurs en histoire à l'UQAM. Les étudiant-e-s de maîtrise et de doctorat en histoire, de l'UQAM et d'ailleurs, sont invités à venir y présenter les résultats de leurs recherches et de leurs travaux. Encadré par un comité scientifique, le colloque Jean-Marie Fecteau vise à partager les connaissances produites par les étudiant-e-s et à leur offrir l'opportunité de présenter une communication scientifique. Pour plus d'information, visitez la page [Facebook du colloque](#).

6.2.2.4. La Bibliothèque Michel-Grenon des étudiant-e-s en histoire

La Bibliothèque Michel-Grenon, située dans le local A-6015, est un projet par et pour les étudiant-e-s en histoire du premier cycle et des cycles supérieurs. Il s'agit d'un espace de partage où les étudiant-e-s peuvent discuter et consulter sur place des ouvrages qui répondent aux objectifs formulés par les cours d'histoire offerts à l'UQAM, en plus de servir aux recherches personnelles. La bibliothèque Michel-Grenon a pour principal mandat d'offrir aux étudiant-e-s en histoire un accès à un large éventail d'ouvrages spécialisés, qui ne sont pas forcément offerts dans les bibliothèques environnantes. Ceux et celles qui souhaitent s'impliquer dans les activités de la bibliothèque ou proposer l'ajout de certains ouvrages à sa collection peuvent consulter sa page [Facebook](#).

6.3. Locaux

Le Salon étudiant (A-6355) est le principal lieu de réunion et de sociabilité des étudiant-e-s de 2^e et de 3^e cycles en histoire. Plusieurs postes de travail y sont disponibles, ainsi que des étagères pour ranger les effets personnels. Il n'est pas nécessaire de réserver sa place. Une clé de ce local est disponible au Secrétariat des études des cycles supérieurs (A-6050), ainsi qu'au local de l'association (A-6245). Le local de l'association (A-6245) est aussi un lieu de sociabilité. Un réfrigérateur, une bouilloire ainsi qu'un four micro-ondes y sont à la disposition des étudiant-e-s.

6.4. Animation départementale

L'animation au Département repose principalement sur un comité mandaté par l'Assemblée départementale. Au cours des dernières années, diverses activités ont été organisées ainsi que des séminaires départementaux (séances organisées autour de questions reliées à l'évolution de la discipline).

De plus, de nombreuses équipes de recherche du Département organisent des séminaires auxquels les étudiant·e·s participent.

6.5. Services à la vie étudiante

Les [Services à la vie étudiante](#) réunissent l'ensemble des ressources offertes aux étudiant·e·s de l'UQAM. Vous pouvez trouver les informations concernant :

- les [prêts et bourses](#) : programmes ministériels, bourses d'excellence, aide financière ponctuelle, etc. ;
- l'[hébergement](#) : résidence, banque de logements, etc. ;
- l'[insertion professionnelle](#) : aide à la rédaction de la lettre, du CV, la recherche d'emploi, etc. ;
- une [banque d'emplois](#) : emplois offerts à tous les étudiant·e·s de l'UQAM et aux diplômées et diplômés de moins de cinq ans ;
- le [soutien aux projets étudiants](#) : financement, atelier sur l'organisation d'un projet, information sur les instances de l'UQAM, etc. ;
- le [soutien à l'apprentissage](#) : trucs et astuces pour l'étude, la recherche, les travaux, etc. ;
- le [soutien psychologique](#) ;
- l'[orientation](#) : pour les études de deuxième cycle, changer de programme, etc.

7. AIDE FINANCIÈRE ET EMPLOIS À L'UNIVERSITÉ

Les étudiant·e·s de 2^e et 3^e cycles peuvent bénéficier de différentes sources de financement pour réaliser leurs études. Il existe plusieurs programmes de bourses et des emplois liés à l'enseignement et à des projets de recherche.

7.1. Prêts et bourses du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec offre aux étudiant·e·s un [programme de prêts et bourses](#) dont la particularité est d'être relié à la situation financière des candidat·e·s, peu importe leur dossier académique. Le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est le principal soutien financier de nombreux·es étudiant·e·s. Le personnel du [bureau de l'aide financière de l'UQAM](#) s'efforce de donner aux étudiant·e·s toute l'information nécessaire ainsi que des conseils pertinents afin d'obtenir cette aide financière. Pour plus d'informations, voir : <https://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/prets-bourses/faire-demande.html>.

7.2. Ressources socioéconomiques

Plusieurs autres programmes et ressources peuvent aider financièrement les étudiant·e·s tout au long de leurs études. Pour en savoir davantage, il est possible de rencontrer un [conseiller en soutien socioéconomique](#) du bureau de l'aide financière.

7.3. Bourses de l'UQAM

Le soutien financier est un enjeu majeur dans la poursuite et la réussite des études aux cycles supérieurs. C'est pourquoi le Département d'histoire, la Faculté des sciences humaines et l'UQAM offrent un appui important aux étudiant·e·s dans la recherche et l'obtention d'un soutien financier.

L'UQAM distribue annuellement des bourses à de nombreux·e·s étudiant·e·s aux cycles supérieurs en histoire. Ce sont plus de 100 000\$ de bourses qui sont ainsi attribuées par le biais des concours du département, de la faculté ou de la Fondation de l'UQAM.

À cela s'ajoutent les bourses d'excellence de plusieurs organismes comme le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), le Fonds de la recherche Culture et société du Québec (FRQSC), la Fondation Trudeau ou encore Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

Nous donnons ici la liste des principales possibilités de financement offertes par l'Université, mais nous vous invitons à consulter aussi le [Répertoire institutionnel des bourses d'études](#) (RIBÉ).

7.3.1. Bourses de soutien universel au doctorat

Depuis janvier 2019, les étudiant·e·s admis·e·s au programme de doctorat en histoire peuvent bénéficier d'une bourse de soutien universel. La valeur de cette bourse est de 13 000 \$ pour 3 ans (5 000\$, 4 000\$, 4 000\$). Les étudiant·e·s inscrit·e·s en cotutelle et les étudiant·e·s provenant de l'étranger sont admissibles. La bourse de soutien universel peut être cumulée avec la bourse d'exonération des droits majorés.

Pour obtenir la bourse, l'étudiant·e doit être inscrit·e à temps complet ou à temps partiel et ne doit pas être récipiendaire d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial reconnu (FRQSC, CRSH, Vanier, etc.). Le versement se fait automatiquement, chaque trimestre, lors de l'inscription.

De plus, un montant supplémentaire unique de 2 000 \$ sera versé aux étudiant·e·s admissibles au

programme de bourses de soutien universel lors de leur première absence autorisée en raison d'un congé parental. Pour plus d'informations, voir : <https://bourses.uqam.ca/soutien-universel-doctorat/>.

7.3.2. Bourses de soutien à la maîtrise

Les étudiant·e·s inscrit·e·s à temps complet dans le programme de 2^e cycle en histoire sont invités·e·s à participer, chaque trimestre d'automne, au concours de bourses de maîtrise de l'UQAM. Ce concours s'adresse aux étudiant·e·s qui ne sont pas récipiendaires d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial (FRQSC, CRSH, Vanier, etc.). Les bourses sont attribuées en fonction de la qualité du dossier universitaire. Pour plus d'informations, voir <https://bourses.uqam.ca/cycles-superieurs/>.

7.3.3. Autres bourses

- Bourses de [maîtrise](#) et de [doctorat](#) du Département d'histoire
- Bourses de [fin d'études](#) de la Faculté des sciences humaines (rédaction de mémoire ou de thèse)
- [Bourses Madeleine-St-Martin en histoire canadienne ou québécoise](#)
- [Bourse Greg-Robinson en histoire états-unienne](#)
- [Bourse de baccalauréat Lyse Roy](#)
- [Bourse de maîtrise en histoire du Québec Jean-Marie Fecteau](#)
- Bourses de la Faculté des sciences humaines pour les [rencontres scientifiques](#)
- Bourses de l'UQAM à la mobilité pour de [courts séjours à l'étranger](#).

Pour plus d'informations ou pour connaître les autres bourses offertes, consultez le site du [Répertoire institutionnel de bourses d'études](#) (RIBÉ).

7.4. Bourses d'excellence externes

Plusieurs organismes privés et publics ([Bibliothèque et Archives nationales du Québec](#), [Desjardins](#), etc.) offrent des bourses qui sont attribuées par concours et qui tiennent compte de l'excellence du dossier plutôt que de la capacité financière des candidat·e·s. Ces bourses s'adressent aux étudiant·e·s de deuxième et troisième cycles qui étudient à temps plein et qui ont une excellente moyenne cumulative.

Le Sous-comité d'admission et d'évaluation encourage les étudiant·e·s du département ayant une moyenne académique de plus de 3,7 à déposer un dossier de candidature dans le cadre des concours des grands organismes subventionnaires ([Vanier](#), [CRSH](#), [FRQSC](#), [Fondation Trudeau](#)).

Pour maximiser ses chances d'obtenir une bourse, il faut bien sûr soumettre sa candidature à plusieurs concours. Les candidatures doivent être soumises dans les délais requis, ce qui signifie parfois plusieurs mois, voire un an avant l'année de validité de la bourse. Comme la plupart des concours exigent des lettres de recommandation, il est important de choisir judicieusement les répondant·e·s, c'est-à-dire des professeur·e·s, qui connaissent suffisamment les candidat·e·s pour bien les évaluer.

Les boursières et les boursiers sont généralement sélectionnés par un jury composé de professeur·e·s de la discipline et/ou de professionnel·le·s et expert·e·s d'autres domaines. La sélection se fait principalement selon l'excellence du dossier académique et la qualité des lettres de recommandation. Pour certains concours, le projet de recherche peut parfois être un élément déterminant. Dans plusieurs cas, les organismes octroyant des subventions demandent aux unités départementales des universités de classer les dossiers des candidat·e·s. Au Département d'histoire

7. Aide financière et emplois à l'université

de l'UQAM, c'est le Sous-comité d'admission et d'évaluation des cycles supérieurs qui effectue confidentiellement ce classement.

Les membres du personnel du service d'aide financière sont à l'entière disposition des étudiant·e·s, qui ne doivent pas hésiter à leur demander conseil. La direction des études des cycles supérieurs peut également les renseigner sur certaines modalités entourant les concours de bourses. Enfin, la directrice, le directeur de recherche peut aussi être d'un grand secours dans la préparation des demandes.

Pour chacun des concours, une date limite de dépôt des dossiers de candidatures est établie et il est essentiel de la respecter. Comme cette date varie d'une année à l'autre, il est important de la vérifier auprès de l'aide financière.

Il faut aussi se rappeler que les professeur·e·s ont besoin d'un certain nombre de jours pour rédiger des lettres de recommandation. Il est important de leur demander au moins deux semaines avant la date limite s'ils acceptent de préparer une telle lettre.

Toute l'information sur les différents concours des organismes subventionnaires se retrouve sur le site [Bourses d'études](#) de l'UQAM.

Pour toute information au sujet des bourses d'excellence, veuillez communiquer avec la coordonnatrice de la Faculté des sciences humaines, Madame [Chantale Vézina](#).

Aussi, la Faculté engage toujours une personne-ressource, étudiant·e de doctorat, qui est là pour aider à la rédaction des dossiers de candidature. N'hésitez pas à le/la contacter.

7.5. Soutien financier pour des activités académiques (FAFÉCSH)

Il est possible de demander du financement au [Fonds d'aide financière aux étudiant·e·s des cycles supérieurs en histoire \(FAFÉCSH\)](#), en vue de la participation à des colloques, de l'organisation de projets étudiants et académiques ou de la recherche en archives à l'étranger. Le Fonds est géré par l'AÉCSH-UQAM. Ce qu'il faut savoir pour soumettre une demande :

- Le Comité du FAFÉCSH, composé du trésorier de l'association et de deux secrétaires du FAFÉCSH, se réunit une fois par session, à l'automne et à l'hiver.
- Un·e étudiant·e peut soumettre une demande en vue de se faire rembourser une partie des frais encourus pour l'acquisition de sources ou la participation à un colloque se déroulant au Québec ou à Ottawa (le montant maximal accordé par étudiant·e et par session est de 350 \$).
- Pour être prise en compte, chaque demande doit être faite par le biais du formulaire disponible à chaque début de session sur le site du Département ou au bureau de l'assistance à la gestion de programme des cycles supérieurs, au A-6050, pavillon Hubert-Aquin.
- Le formulaire doit être accompagné de toutes les pièces justificatives (reçus originaux) liées à la demande de remboursement. Le tout doit être remis à l'assistante à la gestion de programme des cycles supérieurs, au plus tard à la date affichée au Département d'histoire.

Pour plus de détails, se reporter au règlement du FAFÉCSH.

7.6. Emplois au Département d'histoire

7.6.1. Charges de cours

Les étudiant·e·s qui satisfont aux conditions de l'emploi peuvent être embauchés pour des [charges de cours](#) par l'Assemblée départementale. Ceux et celles qui veulent poser leur candidature doivent le faire au Département d'histoire.

Dans certaines circonstances, l'utilisation de la « clause réserve » de la convention collective du Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM ([SPPE; articles 10.02 à 10,05](#)) peut permettre au Département de réserver à un·e étudiant·e de doctorat qui en aurait fait la demande un cours dont le contenu correspond à son champ de spécialisation. À ce sujet, il faut se renseigner auprès de la direction du Département d'histoire.

7.6.2. Assistanat d'enseignement et de recherche

Les [postes d'auxiliaires d'enseignement](#), qui permettent d'animer des ateliers ou de corriger des travaux étudiants, sont accessibles à tout·e·s les étudiant·e·s de maîtrise et de doctorat. Les professeur·e·s qui disposent de subventions de recherche engagent aussi des [assistant·e·s](#) des 2^e et 3^e cycles. Pour les emplois disponibles à l'UQAM, voir aussi les informations disponibles sur le site des [Ressources humaines](#).

8. PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

À la fois savoir et savoir-faire, l'histoire peut être des plus utile dans les domaines où l'analyse et la synthèse sont de mises, à l'écrit comme à l'oral. L'histoire permet de penser les logiques et les dynamiques larges des sociétés, et de cerner leurs différences et leurs transformations. Elle permet un regard en perspective sur le temps, qui s'acquiert au cours d'une formation en histoire, surtout aux cycles supérieurs. Un diplôme universitaire en histoire ouvre la porte à la curiosité et à la réflexion constantes.

Selon la [Société Historique du Canada](#), « l'histoire est un passeport qui offre de nombreuses opportunités et carrières, en particulier celles qui impliquent la résolution de problèmes, l'intelligence créatrice et d'excellentes compétences en communication et en rédaction ». Les médias, les administrations, les centres communautaires, les musées, les entreprises et les organismes culturels et patrimoniaux bénéficient ainsi largement des savoirs et savoir-faire des gens ayant une formation d'historien·ne·s.

8.1. Perspectives pour le 2^e cycle

Les étudiant·e·s diplômé·e·s au deuxième cycle peuvent s'orienter vers des milieux variés, notamment l'enseignement et la recherche, les métiers de la culture et des communications — musées, centres d'archives, centres culturels, journalisme, etc. — vers l'élaboration de politiques — emplois de conseiller·ère·s en recherche dans des ministères ou au niveau municipal — dans le secteur à but non lucratif — chargé·e·s de projet pour des organismes communautaires, guides-interprètes pour les parcs provinciaux et fédéraux — ou même dans le domaine des jeux vidéo.

8.2. Perspectives pour le 3^e cycle

Les étudiant·e·s diplômé·e·s au troisième cycle peuvent travailler dans des domaines variés, notamment ceux du patrimoine et des musées — service-conseil, gestion, révision, interprétation, etc. — auprès des institutions politiques et des entreprises, comme conseiller·ère·s en recherche, ou encore dans le domaine de l'histoire publique, par exemple avec la création de firmes-conseils en histoire. Certain·e·s diplômé·e·s s'orientent vers la recherche et l'enseignement, aux niveaux secondaire et collégial surtout, et pour certain·e·s, au niveau universitaire.

8.3. Compléments d'information

- [La valeur d'un diplôme en histoire](#)
- [Que peut-on faire avec un diplôme d'histoire ?](#)
- [Tirer profit de l'histoire : un guide pour les études supérieures et la recherche d'emploi](#)
- [Careers for History Majors](#)
- [What can you do with a History degree?](#)